

# **La Cour constitutionnelle organise un concours de la meilleure plaidoirie sur l'exception d'inconstitutionnalité, à l'intention des avocats stagiaires.**

La Cour constitutionnelle organise en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), un concours de la meilleure plaidoirie sur l'exception d'inconstitutionnalité, à l'intention des avocats stagiaires, avec pour thème la compatibilité de la législation et de la réglementation, notamment en matière de travail et d'emploi, dans le cadre des dispositions de l'article 68 de la Constitution.

Ce concours est destiné, dans sa première édition, aux avocats stagiaires affiliés aux Ordres des avocats à Constantine, Médéa, Mascara, Oran, Alger et Ouargla.

Le concours de la meilleure plaidoirie vise à initier les jeunes praticiens de la loi aux défis liés aux droits et aux libertés garantis par la Constitution, à les sensibiliser au rôle des avocats dans l'activation du mécanisme de l'exception d'inconstitutionnalité et à approfondir leurs connaissances du texte constitutionnel et des contentieux constitutionnels.

Le choix de ces Ordres pour cette première édition du concours est motivé par le fait que les avocats et les enseignants universitaires ont bénéficié de séminaires, de formations et de journées d'études sur le thème de l'exception d'inconstitutionnalité organisés par la Cour constitutionnelle dans les wilayas d'Alger, Constantine, Oran, Béchar, Tamanrasset, Ghardaïa, El Oued, Adrar et Ouargla.

Liens :

- [Conditions et les modalités de participation au concours](#)
- [Note de synthèse](#)